

Développer une action coordonnée transfrontalière en vue de réduire les rejets de micropolluants issus des eaux usées urbaines et industrielles

Réduire les apports de micropolluants vers les milieux naturels.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les micropolluants sont des substances qui même en concentration très faible peuvent avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques et plus généralement sur les êtres vivants.

Dans le périmètre des égouts publics, les principales sources de micropolluants dans les eaux usées sont les ménages, les centres de soins, l'artisanat, les industries, les voiries et les dépendances de voiries lorsqu'elles sont raccordées. Les micropolluants dans les eaux usées sont difficilement dégradables et traversent la plupart du temps tels quels, la station d'épuration (STEU) ou aboutissent dans les eaux via les déversoirs d'orage. Ils peuvent également provenir de sources diffuses.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Dans le but d'une meilleure coordination entre la France et la Suisse, renseigner les stations d'épuration des eaux usées (STEU) prioritaires parmi celles soumises à la mise en place d'un traitement spécifique pour les substances traces organiques (en Suisse selon OEaux) ou d'actions de réduction à la source (en France, Note technique du 12 mai 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction) et évaluer l'opportunité d'encourager la mise en œuvre de telles mesures dans un futur proche, dans les deux pays.
2. Recenser les substances prioritaires parmi celles qui présentent un risque significatif, afin de proposer une liste commune entre la France et la Suisse, des substances à analyser dans les eaux brutes et les eaux traitées, en lien avec la fiche T8.4.
3. Partager les connaissances concernant les apports de substances en provenance des industries et de l'artisanat, en lien avec la fiche T8.4. Cas échéant évaluer/sélectionner les substances prioritaires (nécessitera une collaboration avec le conseil scientifique), identifier les sources industrielles ou artisanales, émettre des recommandations pour réduire ces apports de façon coordonnée.
4. Entretenir des rencontres et des échanges avec les acteurs industriels du bassin versant dans le but de les sensibiliser à la protection des eaux et favoriser les échanges d'expériences.
5. Tenir à jour une cartographie des risques industriels sur le bassin versant permettant d'orienter les recommandations sur les risques les plus importants.